

# Critères sportifs et artistiques pour l'admission et/ou le maintien dans la structure "Sports-Arts-Etudes" de la République et Canton du Jura



Discipline **football**

Mise à jour **13/10/2015**

## Secondaire I

Appartenir à une équipe du football élite selon concept ASF sur préavis de la commission technique du football d'élite de l'AJF qui tient compte des éléments suivants :

- évolution dès les FE-12
- observations : selon formulaire TIPS sur le terrain (matches, tournois, entraînements, camps d'entraînement,...)
- tests (technique et condition physique)

### FE-13 :

- être contingenté dans l'équipe FE-13 Team Jura
- év. entretien individuels

### FE-14 :

- être contingenté dans l'équipe FE-14 Team Jura
- év. entretien individuels

### M-15 :

- être contingenté dans l'équipe M-15 Team Jura
- év. entretien individuels

### M-16 :

- être contingenté dans l'équipe M-16 BEJUNE
- ou avoir passé des tests lors des vacances d'automne
- participation au camp d'entraînement durant la semaine des vacances "blanches"

## Secondaire II

Appartenir aux équipes suivantes :

Jusqu'à 18 ans :

- football d'élite selon concept ASF et en particulier le partenariat avec le Team BEJUNE (M-18)

A partir de 18 ans :

- football d'élite selon concept ASF (M-21) ou championnat de Challenge, voir Super League

## Remarques

Le fait d'appartenir à l'une ou l'autre équipe élite de l'AJF ne donne pas automatiquement le statut SAE. C'est la commission technique qui propose les joueurs pouvant prétendre bénéficier du statut SAE.

Références Attestation de l'Association Suisse de Football  
Attestation de l'Association jurassienne de football  
Attestation du club

Visa  Swiss Olympic  Association cantonale ou régionale  
 Association ou fédération nationale  Responsable SAE de la discipline

Accueil

Rem.  
préliminaires

Critères  
généraux

Critères  
spécifiques

Ajustements

(c) 2015 VD